



QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

1

Remplir la déclaration d'accident que vous trouverez dans l'onglet "mes documents" de la plateforme ou dans le FAQ des différentes fédérations, **dans les 8 jours** de la survenance des faits.

Une fois la déclaration d'accident remplie, envoyer celle-ci par mail à l'adresse **guillaume.moloughney@assurver.be**

Attention, vous ne devez pas remplir la partie "1.identité du preneur d'assurance". Cela sera fait par Ethias. Pour la partie "7.surveillance", tu peux y indiquer le nom et prénom de l'arbitre.

2

Réaliser **un scan lisible**. Si, vraiment, tu n'as que ton smartphone sous la main, ça peut faire l'affaire mais veille à ce que la photo soit impeccable.

3

Dans le MÊME e-mail, remplir ce formulaire de **7 questions** :

- a. Nom :
- b. Prénom :
- c. Date de naissance :
- d. Adresse :
- e. Statut : Joueur/se - coach - arbitre - Coureur/se
- f. Date de l'accident :
- g. Descriptif des faits :

4

Tous ces documents sont renvoyés à l'assurance et vont permettre la création d'un dossier à ton nom.

5

Betalingsperiode. **Les factures arrivent à la maison. Que faire?**

Il te faut **les payer toi-même pour commencer!** L'assurance interviendra après. Lors de la création de ton dossier, tu seras directement contactée par elle. Elle te demandera de lui renvoyer les factures (généralement les originaux) ainsi qu'un décompte mutuelle, que tu devras demander à ta mutuelle. Il s'agit d'un papier qui récapitule ce qui est remboursé par la mutuelle et ce qui n'est pas pris en charge par celle-ci.

6

L'assurance Beautifulsports intervient à concurrence d'un certain montant non pris en charge par la mutuelle. Le remboursement des frais médicaux se fait sur base d'un supplément INAMI IX. Cela signifie que l'assurance rembourse une fois le prix contenu dans les nomenclatures soins de santé définies par l'INAMI (Institut National Assurance Maladie Invalidité) pour telle ou telle prestation. Il n'y a pas de franchise à payer.

N.B : attention en cas de consultation de médecins (déconventionnés) dont les honoraires dépasseraient largement ceux de la nomenclature INAMI : le cumul remboursement mutuelle + assurance pourrait être insuffisant pour couvrir l'ensemble des frais et un reliquat risque de rester à ta charge. Ceci constitue un simple avertissement pour une information transparente.

Prompt rétablissement!